



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 28 JUIN 2022

### 20220628\_CA23 - Autorisation permanente d'ester en justice de la Directrice générale

Le Conseil d'Administration de LIMOGES HABITAT s'est réuni le mardi 28 juin 2022 à 17 heures dans les locaux du siège, 224 rue François Perrin à Limoges, et en visioconférence via l'outil Teams.

#### **Ont participé :**

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Monsieur Nicolas REROLLE, Vice-président

Mesdames Martine BOUCHER, Christiane CHEYPE, Danielle DUVALET, Renée LUCAS, Samia RIFFAUD, Administratrices

Messieurs Jacky BOUHIER, Jean-Yves ESTOUP, Alexandre HAROUCHI, Jean-Marie LAGEDAMONT, Jean-François LANDRON, Franck LETOUX, Michel NYS, Patrick PIMPAUD, Dominique RENAUDIE, Eric SCHALTEGGER, Xavier TRACOU, Administrateurs

Monsieur Eric MULLER, Direction Départementale des Territoires, représentant le Commissaire du Gouvernement

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

#### **Absents excusés :**

Monsieur René ARNAUD, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur LAGEDAMONT

Madame Sarah GENTIL, Administratrice, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Madame Marie HERNANDEZ, Administratrice, ayant donné pouvoir à Madame RIFFAUD

Madame Catherine JARRY, Administratrice, ayant donné pouvoir à Madame BOUCHER

Monsieur Bertrand MACHAT, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur REROLLE

Monsieur Gérard RUMEAU, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Messieurs Jean-Luc BONNET et Serge JAMMET, Administrateurs

Monsieur Raphaël ALARCON, Secrétaire du Comité Social et Economique

Monsieur Bernard BEAUBREUIL, représentant Alliance Offices Habitat

#### **Absent :**

Monsieur Laurent GUERY, Administrateur

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Le décret 2022-706 du 26/04/2022 relatif à la gouvernance des Offices Publics de l'Habitat a modifié les conditions d'autorisation d'ester en justice pour le.la Directeur.trice Général.e d'un Office.

Désormais, l'article R421-18 du code de la construction et de l'habitation prévoit que le.la Directeur.trice Général.e « représente l'office en justice, dans les conditions prévues au 11° de l'article R. 421-16 (autorisation du conseil d'administration), sauf dans les cas prévus au cinquième alinéa de l'article R. 421-17 (contentieux dans lesquels un administrateur ou le directeur général est mis en cause). »

En conséquence, et conformément à l'article R421-16-11° du code de la construction et de l'habitation, il est proposé de donner une autorisation permanente à Madame Céline MOREAU, Directrice générale, pour ester en justice concernant tous les contentieux que l'Office peut rencontrer et en son nom, qu'il soit en demande ou en défense, en première instance ou en appel, pour tous les litiges relevant de l'ordre judiciaire ou administratif. Cette autorisation est valable jusqu'au prochain renouvellement complet du conseil d'administration.

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer sur cette proposition.

o

o

o

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide d'adopter, à l'unanimité, la proposition qui lui est présentée.

Formalités de publicité effectuées

le **12 JUIL. 2022**

Pour extrait conforme,

Limoges, le **12 JUIL. 2022**

LA PRESIDENTE,

Catherine MAUGUIEN-SICARD

